

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session ordinaire du conseil tenue le 11 aout 2026, a adopté le règlement numéro 26-1069 – Utilisation de l'eau potable, les branchements au réseau d'aqueduc, les entrées d'eau ainsi que l'arrosage.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 13^e jour d'aout deux mille vingt-six.

(signé) Cathy Viens

Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 aout 2026, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce jeudi 13 aout 2026.

(signé) Cathy Viens

Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière